

RE PUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur, Fraternité, Justice

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 02 / CPMP/DPV/ MA/2024

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (PPM), paru sur le site de l'ARMP /www.arp.mr.

La Direction de la Protection Des Végétaux (DPV) a obtenu dans le cadre de son budget 2024 des fonds afin de financer son plan d'action et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la Fourniture de micronaires en **seul (1) lot**

Ces Matériel seront fournis selon le tableau de répartition dans un délai ne dépassant pas 120 jours.

3. La Direction de la Protection Des Végétaux (DPV) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour Marché relatif à la Fourniture de micronaires en **seul (1) lot conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché :**

4. La passation du présent Marché de fourniture sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.

5. Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : Service des marchés du Ministère de l'Agriculture Nouakchott Mauritanie, Tél : 45 25 74 75, 45 21 23 30, 46 49 77 73.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable d'un montant de Trois Mille (3.000 MRU) au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera déchargé au niveau du Service des marchés du Ministère de l'Agriculture Nouakchott Mauritanie

7. Les exigences en matière de qualifications des candidats sont :

Capacité financière :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après:

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel aux cours des trois dernières années au moins, égal à 6 500 000 MRU.
- Le candidat doit disposer d'une ligne de crédit de 2 000 000 MRU.
- Avoir réalisé une (1) marché similaire au cours des cinq dernières années. Ce marché doivent être attestés par une entité publique ou parapublique (La fourniture de la page de garde de la page de signature ainsi que le PV de réception ou l'attestation de bonne exécution est exigée).

Capacité technique :

- Fournir l'attestation d'autorisation du fabricant.
- Fournir un certificat de conformité.

8. Le montant de la garantie de soumission est de 100 000 MRU ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres doivent être remises au plus tard **le 07/03/2024 à 12 H00 TU** à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du MA (CPMP/MA; **Avenue Moctar Ould Daddah**, Immeuble Mouna, 2 ème étage, Nouakchott Mauritanie.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 07 / 03 /2024 à 12 H30 TU** à l'adresse ci-dessus.

11. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC).

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt.

13. Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés sur le site de l'ARMP ou journal Horizons.

Le Secrétaire Général du MA

Ahmed Salem EL ARBI
